

	<b>FORMAT</b>		
	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		
	<b>Version :</b> 1.0	<b>Date :</b> 03/05/23	<b>Page :</b> 1 sur 5

## 1.- IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

- 1.1 Identification du produit :** **ÉLECTRODE TUNGSTÈNE WP**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Soudage à l'arc
- 1.3 Informations sur le fournisseur :** Classification(s) : EN ISO 6848 WP  
Chaves Bilbao S.L.,  
C/Bizkargi, 6 Pol. Ind. Sarrikola  
E-48195 LARRABETZU Biscaye  
Tél. + 34 94 412 34 56  
www.chavesbao.com
- 1.4 Téléphone d'urgence :** Centre antipoison  
Téléphone : **+33 (0) 145 42 59 59** (24 h/24 et 365 jours/an)

## 2.- IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification du produit :** Cancérogène 1A, H350i (peut causer le cancer par inhalation) selon le Règlement CE n° 1272/2008

**2.2 Éléments de l'étiquette :**

**Étiquette Règlement (EC) No 1272/2008**



**Étiquette Directive 67/548/EEC**




GHS08 Danger pour la santé  
H : 350i Peut provoquer le cancer par inhalation  
P : Mises en garde  
101 Si un avis médical est nécessaire, avoir l'emballage ou l'étiquette à portée de main  
102 Conserver hors de portée des enfants  
201 Se procurer les instructions avant utilisation  
202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit  
281 Porter l'équipement de protection individuelle requis  
308+313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
405 Garder sous clé  
501 Éliminer le contenu/récipient

T : Toxique  
Phrases R : 49 Peut provoquer le cancer par inhalation  
Phrases S :  
1/2 Conserver sous clé et hors de la portée des enfants  
7 Conserver le récipient bien fermé  
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux  
20/21 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation  
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols  
36/37/39 Porter des vêtements de protection appropriés, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage  
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)  
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

**2.3 Autres dangers :**

N/A

	<b>FORMAT</b>		
	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		
	<b>Version :</b> 1.0	<b>Date :</b> 03/05/23	<b>Page :</b> 2 sur 5

### 3.- COMPOSITION

#### 3.2 Alliage de tungstène :

SUBSTANCE	N° CAS	Concentration	Clas. EC 1272/2008	Clas. 67/548/EEC
Tungstène	7440-33-7	> 95 %		
Autres oxydes		< 5 %		

### 4.- PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (montrer la fiche de sécurité si possible). Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

**Inhalation** Respirer de l'air frais et garder au chaud et au repos. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau** Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

**Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes en écartant les cils. Consulter un médecin si le problème persiste.

**Ingestion** Laver la bouche immédiatement et boire de grandes quantités d'eau. Consulter un médecin si le problème persiste.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Sans symptômes spécifiques. Peut provoquer le cancer par inhalation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux et des traitements spéciaux devant être dispensés immédiatement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Traitement symptomatique.

### 5.- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction :

Les moyens d'extinction doivent être choisis en fonction de la zone environnante. Le produit en soi n'est pas combustible. Moyens appropriés : eau pulvérisée, jet d'eau puissant, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction sèche. Matières radioactives (émetteurs alpha).

#### 5.2 Dangers spécifiques dérivés de la substance ou du mélange :

#### 5.3 Recommandations destinées au personnel pour la lutte contre l'incendie :

Porter un appareil respiratoire autonome. Recueillir l'eau d'extinction séparément afin d'éviter qu'elle ne s'écoule dans le système de collecte des eaux ou dans les eaux de surface.

### 6.- MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Voir section 8.

#### 6.2 Précautions relatives à l'environnement :


Voir section 13.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

N.a

#### 6.4 Référence aux autres sections :

Voir section 8/13.

	<b>FORMAT</b>		
	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		
	<b>Version :</b> 1.0	<b>Date :</b> 03/05/23	<b>Page :</b> 3 sur 5

## 7.- MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour une manipulation sûre :

S'assurer que les employés connaissent les risques d'intoxication. Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes âgées de plus de 18 ans, suffisamment informées de sa nature dangereuse et de la nécessité de prendre des mesures de sécurité.

### 7.2 Conditions de stockage sûr et éventuelles incompatibilités :

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les conteneurs parfaitement fermés. Restreindre l'accès aux zones de stockage. Les limites autorisées doivent être respectées. Conserver à l'écart des aliments, des boissons ou des aliments pour animaux.

### 7.3 Usages spécifiques finaux :

Soudage à l'arc

## 8.- CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Ne pas exposer au-dessus des valeurs limite d'exposition :

Substance :	CAS-No. :	Source :	Limite d'exposition professionnelle :	Limite d'exposition maximale :
Tungstène	7440-33-7	TRGS 900 (Limite générale de poussière 01/06)	3 mg/m <sup>3</sup> A ou 10 mg/m <sup>3</sup> E	2(II)
Autres oxydes		TRGS 900 (Limite générale de poussière 01/06)	3 mg/m <sup>3</sup> A ou 10 mg/m <sup>3</sup> E	2(II)

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration rapide dans les zones critiques. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées ont la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Si une dose de rayonnement supérieure à 1mSv/a est attendue, une zone de contrôle doit être établie. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains pendant les pauses et à la fin du travail. Appliquer des produits de soin de la peau après le travail. Laver les vêtements de travail avant de les réutiliser.

### 8.2 Contrôles de l'exposition :

Équipements de protection individuelle : Utiliser un masque ou un masque à ventilation lorsque vous travaillez ou soudez dans des espaces réduits, ou lorsque la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les valeurs limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection approprié tel qu'un filtre combiné (DIN EN 141). Utiliser des gants de protection homologués (DIN EN 374) et des lunettes de protection étanches. Pour se protéger contre le contact direct avec la peau, il est essentiel de porter une protection corporelle en plus des vêtements de travail habituels. N'utilisez que des vêtements appropriés, confortables et propres. Les crèmes de protection ne doivent pas remplacer les vêtements de protection.

## 9.- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Aspect : Solide, métal

Couleur : gris foncé

Densité : 18,3-19,3 g/cm<sup>3</sup>

Point de fusion : 3390-3430 °C

Point d'ébullition : 5660-5900 °C

	<b>FORMAT</b>		
	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		
	<b>Version :</b> 1.0	<b>Date :</b> 03/05/23	<b>Page :</b> 4 sur 5

## 10.- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité :</b>	Ne provoque pas de réactions dangereuses avec d'autres substances dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique :</b>	Produit stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Formation d'oxydes métalliques avec l'oxygène atmosphérique.
<b>10.4 Conditions à éviter :</b>	Ce produit est uniquement indiqué pour des processus de soudage manuel.
<b>10.5 Matériaux incompatibles :</b>	Agents oxydants.
<b>10.6 Produits dangereux en décomposition :</b>	Fumées toxiques d'oxydes métalliques.

## 11.- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	n/a
Toxicité chronique	Aucun symptôme spécifique n'est observé chez les animaux de laboratoire.

### 11.2 Irritation

Effet irritant sur la peau	Non irritant.
Effet irritant sur les yeux	Non irritant.
Effet irritant sur le tube digestif	Non irritant.
Corrosivité	Non corrosif.

### 11.3 Sensibilisation

Sensibilisation	n/a
-----------------	-----


### 11.4 Toxicité par doses répétées

Toxicité	Risque d'effets cumulatifs.
----------	-----------------------------

## 12.- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité écologique

Écotoxicité	n/a
Persistance et biodégradabilité	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
Potentiel bioaccumulatif	n/a
Mobilité dans le sol	Non.
PBT et PvB	Le critère n'est pas applicable.

	<b>FORMAT</b>		
	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>		
	<b>Version :</b> 1.0	<b>Date :</b> 03/05/23	<b>Page :</b> 5 sur 5

### 13.- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des résidus :

Éliminer le produit et son emballage conformément aux réglementations nationales ou régionales en vigueur. Les emballages propres doivent être recyclés. Gérer les emballages contaminés de la même manière que la substance.

Ne pas déverser dans les égouts ou dans l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans le sol / sous-sol.

### 14.- INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

Aucune réglementation internationale ni aucune restriction ne s'applique.

### 15.- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Étiquetage

Étiquetage spécial des préparations : réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 15.2 Réglementation spécifique sur la sécurité, la santé et l'environnement

##### Union européenne

DIRECTIVE 1999/13/CE relative à la limitation des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations	Non
RÈGLEMENT 2037/2000 relatif à des substances qui réduisent la couche d'ozone	Non
RÈGLEMENT 689/2008 concernant l'importation et l'exportation de produits chimiques dangereux	Non
RÈGLEMENT 648/2004 relatif aux détergents	Non
RÈGLEMENT 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques. Restrictions du titre VIII	Non

### 16.- AUTRES INFORMATIONS

Les informations de cette Fiche de données de sécurité sont basées sur les données techniques dont dispose Chaves Bilbao S.L., et sont fiables. Comme les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous déclinons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces informations, ni ne donnons aucune garantie explicite ou implicite de celles-ci. En cas de mélange ou de transformation du produit, ces informations ne sont plus nécessairement valables. Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter Chaves Bilbao S.L.